

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Nouvelle loi sur l'assistance administrative fiscale

La loi sur l'assistance administrative fiscale (LAAF) contient les dispositions procédurales sur la mise en œuvre de l'assistance administrative en vertu des conventions en vue d'éviter les doubles impositions et d'autres conventions internationales qui prévoient un échange de renseignements en matière fiscale. L'entrée en vigueur de la LAAF abrogera l'ordonnance du 1^{er} septembre 2010 relative à l'assistance administrative d'après les conventions contre les doubles impositions (OACDI; RS 672.204), elle-même entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2010.

Date limite: 13 avril 2011

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès du: Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales, Bundesgasse 3, 3003 Berne.

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

25 janvier 2011

Chancellerie fédérale